



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1 juin 2021
16 heures 30

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

SP/AS

N° 002716

Patrimoine et Musées

Demande de subvention DRAC
pour la remise en jeu et la
désinsectisation des chasubliers
de la basilique Sainte-Anne

Affiché le :

Lundi 7 juin 2021

Le mardi 1 juin 2021 à 16 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 mai 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommée Secrétaire.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Ville a initié l'inventaire du mobilier conservé dans la basilique Sainte-Anne sous le contrôle scientifique du service Patrimoine, Traditions et Inventaire de la Région.

Madame le Maire souligne que certains éléments du patrimoine sont conservés dans du mobilier ancien qui nécessite des interventions et travaux de remise en état. Ainsi, les chasubles sont contenues dans 25 tiroirs dont plus de la moitié ne s'ouvre plus et qui sont attaqués par les insectes xylophages.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des devis ont été sollicités auprès d'entreprises agréées par la Conservation régionale des Monuments Historiques pour réaliser les travaux de remise en jeux et de traitement insectifuge des 25 tiroirs du chasublier de la sacristie. En accord avec la Conservation régionale des Monuments Historiques, un prestataire spécialisé et agréé a été retenu. Le coût de cette intervention s'élève à 8 200,20 € HT, soit 9 840,24 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20210601-2716-DE
Date de télétransmission : 07/06/2021
Date de réception préfecture : 07/06/2021

Madame le Maire annonce enfin que la basilique Sainte-Anne est classée au titre des Monuments Historiques et que le chasublier constitue un immeuble par destination. À ce titre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conservation régionale des Monuments Historiques, pour l'année 2021, une subvention d'un montant égal à 50% du montant hors taxe des travaux prévus, soit 4 100,10 €.

**LE CONSEIL
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Considère, qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés en matière d'inventaire sur patrimoine mobilier communal conservé dans l'ancienne cathédrale Sainte-Anne.

Confirme, la décision de faire procéder aux travaux de remise en jeu et de désinsectisation du chasublier de l'ancienne cathédrale Sainte-Anne.

Dit, que la dépense est financée par les crédits inscrits au budget de fonctionnement de la cathédrale à l'article 2161, de la section 324 (entretien du patrimoine culturel) de l'exercice budgétaire 2021.

Autorise, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 4 100,10 € pour la remise en jeu et la désinsectisation du chasublier de l'ancienne cathédrale Sainte-Anne, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conservation régionale des Monuments Historiques.

Autorise, Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210601-2716-DE
Date de télétransmission : 07/06/2021
Date de réception préfecture : 07/06/2021